**Questions sur la leçon n°1**

**(réponses)**

Question n°1 : Quelle est la date limite de vote du Budget local ?

**Réponse : 15 avril de l’année budgétaire**

Question n°2 : Quelle est la date limite de vote du compte administratif des collectivités territoriales ? NB ce compte récapitule les recettes encaissées et les dépenses payées et fixe le résultat de l’année précédente.

**Réponse : 30 juin de l’année qui suit l’année budgétaire (N+1)**

Question n°3 : Un budget local est toujours divisé en deux sections, lesquelles ?

**1 Section de fonctionnement (opérations annuelles ou renouvelables)**

**2 Section d’investissement (opérations ayant une incidence sur le patrimoine)**

Question n°4 : Quel est le principe budgétaire le plus important dans les Finances locales ?

**Réponse : Le principe d’équilibre car c’est le plus contraignant**

Question n°5 : Les Finances locales sont-elles incluses dans les Finances publiques au sens du Traité de Maastricht ?  **OUI**

Question n°6 : Si l’on compare les masses financières des Finances locales avec celles du Budget général de l’État, donnez un ordre de grandeur ?

~~Réponse 1 : Les Finances locales sont aussi importantes que le BG de l’État~~

**Réponse 2 : Les Finances locales représentent environ 50% du BG de l’État**

~~Réponse 3 : Les Finances locales sont 2 fois plus importantes que le BG de l’État~~

Question n°7 : Que représentent les prélèvements obligatoires encaissés par les Finances locales en % du PIB ? NB ces PO correspondent à la fiscalité locale.

**Réponse 1 : environ 6% du PIB**

~~Réponse 2 : environ 10% du PIB~~

~~Réponse 3 : environ 20% du PIB~~

Question n°8 : Le cycle budgétaire local commence par une première phase technique de préparation du projet de budget. A quel moment de l’année débute la phase technique ?

~~Réponse 1 : juin de l’année qui précède l’année budgétaire (N-1)~~

**Réponse 2 : septembre de l’année qui précède l’année budgétaire (N-1)**

~~Réponse 3 : décembre de l’année qui précède l’année budgétaire (N-1)~~

Question n°9 : Le cycle budgétaire local se poursuit par une deuxième phase politique au cours de laquelle les élus locaux de la majorité s’entendent sur des choix stratégiques comme les grands investissements. A quel moment de l’année débute cette phase politique ?

~~Réponse 1 : juin de l’année qui précède l’année budgétaire (N-1)~~

~~Réponse 2 : septembre de l’année qui précède l’année budgétaire (N-1)~~

**Réponse 3 : décembre de l’année qui précède l’année budgétaire (N-1)**

Question n°10 : Comment la phase politique est-elle obligatoirement clôturée dans les communes de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions ?

**Réponse : par un débat d’orientation budgétaire dans lequel la majorité explique ses choix pour l’année budgétaire.** NB Ce débat doit être organisé obligatoirement sans quoi on peut faire annuler le budget local pour vice de procédure (c’est une formalité substantielle).

Question n°11 : Quelles sont les 3 conditions légales de l’équilibre réel du budget local ?

**Réponses :**

**1 : chaque section doit être elle-même équilibrée ( D = R)**

**2 : les dépenses et les recettes doivent être évaluées de façon sincère**

**3 : les produits des emprunts ne doivent pas servir à rembourser le capital**

Question n°12 : Quel autre principe budgétaire est-il contenu dans le principe d’équilibre du budget local ?

**Réponse : le principe de sincérité**

Question n°13 : Dans les Finances locales, le principe d’annualité est-il très rigide en matière fiscale ? **OUI**

Question n°14 : Le principe d’annualité est plus contraignant dans une seule section du budget local. Laquelle ?

**Réponse : la section de fonctionnement car elle récapitule les opérations annuelles.**

Question n°15 : Le principe d’unité est-il mieux respecté dans les Finances locales que dans les Finances de l’État ? **OUI**

Question n°16 : Au sein du principe d’universalité, quelle est la règle la mieux appliquée au sein des Finances locales ? (rayez la mention inutile)

**La règle du produit brut (ou règle de non contraction)**

~~La règle de non affectation des recettes~~

Question n°17 : Quel est le principe budgétaire le plus remis en cause au sein de Finances locales ?

**Réponse : le principe de spécialité budgétaire**

Question n°18 : Quels sont les 4 cas d’ouverture du contrôle budgétaire des finances locales ?

**1 : budget voté en retard**

**2 : budget voté en déséquilibre**

**3 : déficit du compte administratif**

**4 : inscription d’office d’une dépense obligatoire**

Question n°19 : Au sein des dépenses d’investissement d’un budget local, est-il possible de reporter des crédits d’une années sur l’autre ?  **OUI**

Question n°20 : Une chambre régionale des comptes est-elle compétente pour juger les comptes des comptables publics locaux ? **OUI**